

# Procédure exceptionnelle pour le dépôt d'effets personnels à des patients hospitalisés

Suite à l'interdiction des visites aux patients hospitalisés, une procédure spécifique est mise en place pour déposer et reprendre des effets personnels indispensables à un proche.

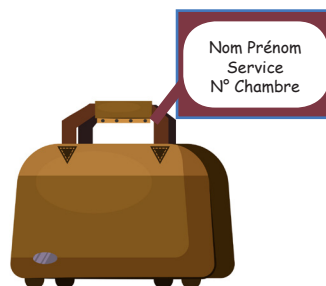
Le **dépôt de linge et des effets personnels** peuvent être déposés

- de **9H à 11H et de 15H à 18H30, du lundi au vendredi**
- de **15H à 18H, le samedi et dimanche**
- à l'**agent présent dans le hall d'accueil**

- Seuls les effets personnels indispensables peuvent être déposés dans un sac.

- Une étiquette reprenant

- le nom,
- le prénom
- l'unité de soin du patient
- le numéro de la chambre sera apposée sur le sac par l'agent.



- Merci de ne déposer que le strict nécessaire pour le patient :

- ni nourriture,
- ni objet de valeur



Les retours d'effets personnels du patient se font sur le même principe.

**Le Centre Hospitalier de DENAIN décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des articles déposés.**

**Dans le cadre du Plan VIGIPIRATE, un contrôle du sac sera réalisé.**

A ce jour, la crise sanitaire liée au COVID n'est pas terminée. C'est pourquoi afin de préserver vos proches, nous faisons appel à la responsabilité citoyenne de chacun pour respecter l'ensemble de ces mesures.